PRÉFET
DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Programme d'Opérations
Centre d'examen du permis de conduire d'Alençon

Affaire suivie par **S. GUILLOTTE, A. POTIER**

Service application du droit des sols,
circulation et risques
Tél. 02 33 32 50 94
ddt-sacr-er@orne.gouv.fr

Alençon, le 18 août 2026



I. Présentation générale de l'opération

1. Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du projet est le Préfet de l'Orne, représenté par le Directeur départemental des Territoires de l'Orne, dont dépend le Bureau éducation routière en charge de l'organisation des examens du permis de conduire dans le département.

2. Contexte et motivations du projet

Le projet concerne le centre des examens du permis de conduire d'Alençon, situé 2 Sente des Larrons à Alençon, à proximité immédiate de l'aérodrome.

Il est situé sur une parcelle appartenant à la Communauté urbaine d'Alençon (CUA). La collectivité en laisse l'usufruit au Bureau éducation routière depuis les années 1980.
Cf convention (annexe 1).

La CUA, si elle souhaite rester propriétaire du site, ne s'oppose pas à la rénovation du centre actuel, si les aménagements sont réalisés dans le respect des règles d'urbanisme applicables en la matière.

Le site comprend :

- un local en dur de 35 m^2, comprenant un sanitaire unique mixte,
- 1 piste pour les examens moto,
- 1 piste pour les examens poids lourd,
- 1 départ de permis voiture.

Il n'est cependant plus du tout adapté aux conditions d'utilisation ni aux normes actuelles en termes de capacité d'accueil, d'hygiène et de sécurité.

A l'extérieur, l'activité poids lourd ayant doublé en sept ans, les examens plateaux des catégories de ce secteur ne peuvent plus être planifiés séparément des examens plateaux moto.
Or, la faible distance entre les deux pistes poids lourd et moto situées l'une à côté de l'autre à moins de 1 mètre rend leur utilisation en simultané dangereuse.

Concernant le bâtiment actuel, il est vétuste et constitue une véritable passoire énergétique. Par ailleurs, trop petit et de forme atypique, il ne permet pas d'accueillir correctement l'ensemble des usagers fréquentant le site, ni d'avoir des conditions de travail satisfaisantes pour les inspecteurs du permis de conduire.

Ce centre d'examen constitue le seul centre moto et poids lourd du département, sa fréquentation est en effet la suivante : 5 inspecteurs du permis de conduire y travaillent de manière régulière, environ 1700 candidats à l'examen voiture y transitent chaque année, ainsi que 1200 candidats à l'examen poids lourd, et 1800 candidats à l'examen moto.

Il s'agit donc d'un centre important dont les conditions d'accueil des usagers et de travail des inspecteurs du permis de conduire nécessitent d'être améliorées.

Pour ces raisons, la préfecture de l'Orne lance un projet d'amélioration du site, projet qui a reçu l'aval de la Délégation à la sécurité routière (DSR) à ce stade.

L'objectif de ce programme d'opération est le suivant :

- présenter le site
- identifier les contraintes réglementaires
- présenter les aspects fonctionnels et techniques du projet

3. Modalités de mise en œuvre :

◦ Contraintes opérationnelles

Le site devra rester en activité sur toute la durée des travaux. Aussi, il sera demandé de conserver le bâtiment actuel jusqu'à la livraison du nouveau centre d'examen.
La fréquentation du centre et la proximité des diverses activités demandera par ailleurs une sécurisation maximum du chantier.
En effet, si le départ des examens voiture, des épreuves circulations moto et poids lourd pourront être délocalisées un peu plus loin (parking du stade Jacques Fould par exemple), sous réserve de l'accord de la CUA, les épreuves hors circulation (plateaux) moto et poids lourd devront par contre continuer à être réalisées sur ce site.

◦ Calendrier de l'opération

- étude de faisabilité durant le premier semestre 2026,
- chiffrage plus précis MOE,
- lancement des consultations pour la maîtrise d'œuvre octobre 2026,
- notification de marché MOE décembre 2026,
-avant-projet définitif avec un chiffrage précis à présenter à la DSR avant consultation entreprises
- lancement de la consultation des entreprises mars 2027,
- lancement des travaux en juillet 2027,
- livraison en novembre 2027.

- Enveloppe budgétaire affectée aux travaux et données générales

L'enveloppe budgétaire allouée à la construction du nouveau centre d'examen d'Alençon est de **411 000 euros HT,** suite à la validation par la DSR de l'avant-projet sommaire.
Un chiffrage plus récent, affiné, et tenant compte d'une surface plus réduite donne une estimation plus proche des **603 000 euros HT**.

Cette enveloppe comprend :

- la réalisation d'une nouvelle piste pour les examens poids lourd, de 107 mètres de long sur 9 mètres de large.
- la construction d'un bâtiment neuf en modulaire de 93 m^2 environ (exigence de la DSR qui ne finance pas de constructions en dur).
- la construction d'un préau associé au bâtiment.
- les équipements fixes de type sanitaires, lavabos, douche, tisanerie….
- la signalétique intérieure.
- l'aménagement des abords du bâtiment, circulations piétonnes, places de stationnements, signalétique extérieure, espaces verts.
- le raccordement aux réseaux existants (eau, téléphonie, électricité).
- la sécurité incendie.
- l'assainissement .
- la dépose et la démolition du bâtiment existant.
- le déplacement d'un abri de rangement destiné à stocker le matériel d'examen plateaux poids lourd et moto.

II. Présentation du site

1. Situation géographique





Le centre d'examen est situé au 2, Sente des Larrons à Alençon, aux abords de l'aérodrome, le long de la départementale 112 (Avenue de Quakenbruck).



2. Organisation du site

La parcelle fait 8800 m².



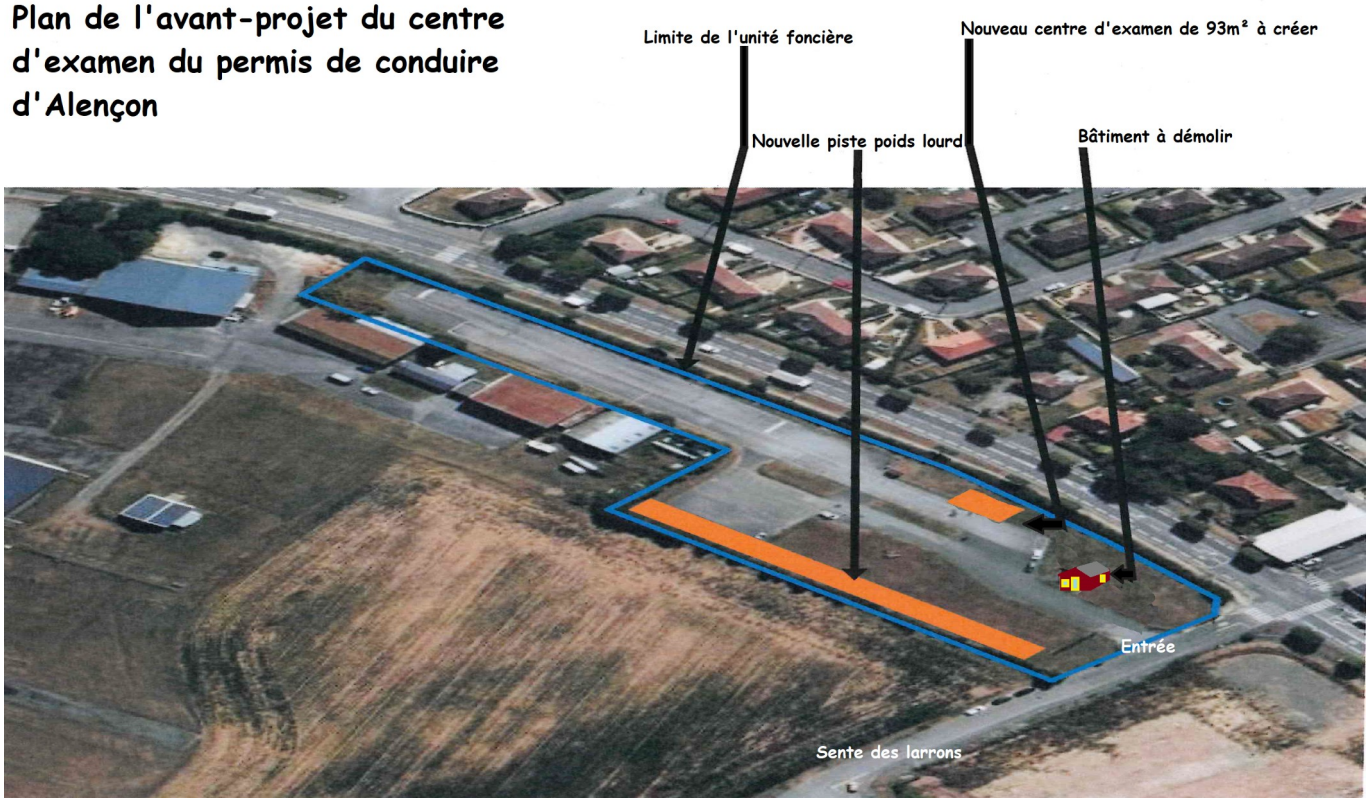
L'entrée s'effectue par la Sente des Larrons, au sud-ouest de la parcelle.

L'actuel bâtiment se situe sur la droite en entrant.

Les actuelles pistes moto et poids lourd sont au fond de la parcelle, au nord-est.

Le projet de nouveau bâtiment se situe sur la droite en entrant en amont de la piste moto.
Le projet de nouvelle piste poids lourd sur la gauche en entrant, le long de la clôture nord-ouest.

Plan de l'avant-projet du centre d'examen du permis de conduire d'Alençon





La proximité des pistes moto et poids lourds actuelles rend le maintien de la sécurité délicat.

3. Contraintes réglementaires urbaines



1) Parcelles cadastrales section AC 0007, AC 0008, CD 0016, CD 0038, CD 0039, pour un total de 8912 m² (voir plan de situation en annexe 2).

2) Propriété et gestion du site : Le terrain est la propriété de la CUA. Il est mis à disposition de la DDT à titre gratuit.

3) Réglementation d'urbanisme : PLUI de la CUA

Les parcelles sont toutes situées en zone UGd.

Selon le règlement du PLUI *« la zone « urbaine générale » dites UG regroupe les quartiers d'habitat au sein desquels des commerces, équipements ou services compatibles avec cette destination dominante peuvent être accueillis dans les conditions fixées par le règlement »*

Les secteurs UGd *« regroupent des quartiers qui se caractérisent par la mixité de leur occupation et de leurs formes urbaines. Le règlement facilite leur évolution et vise au renforcement de leur identité urbaine et paysagère. »*

Le règlement complet du PLUI de la CUA est consultable en annexe 3.

4. <u>Contraintes environnementales :</u>

- Réseaux :

Le site est desservi par :

- le réseau d'eau potable Eaux de Normandie
- le réseau eaux usées Eaux de Normandie
- le réseau eaux pluviales
- le réseau électrique et éclairage public Enedis-DR-Exploitant
- Le réseau communication Bouygues Télécom (fibre) et Orange-RO Normandie
- Le réseau gaz combustible (sensible) GRDF Nord-Ouest

Les plans des différents réseaux figurent en annexe 4.



Extrait de l'annexe « réseaux » du PLUI de la CUA

Le bâtiment actuel est raccordé :

- au réseau eau potable et au réseau eaux usées, raccordé au tout à l'égout
- au réseau téléphonique et internet
- au réseau électrique

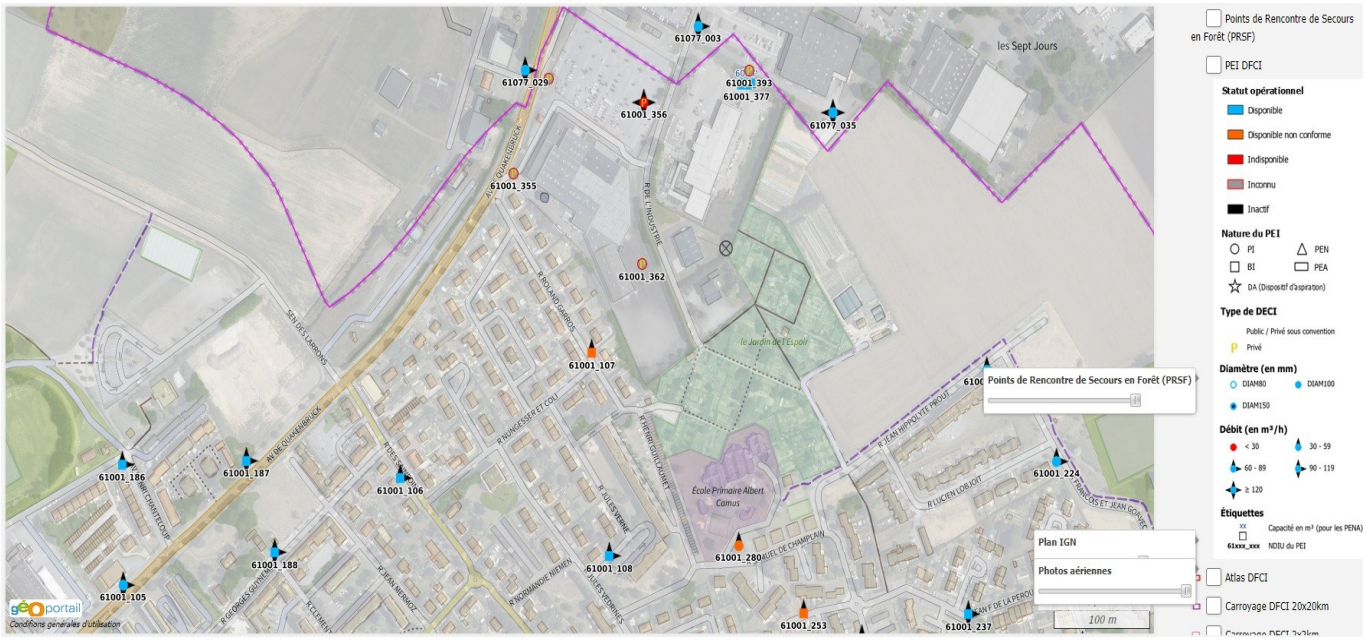
Le site est raccordable à la fibre optique.

Situé sur le même site, le futur bâtiment pourra être raccordé aux réseaux existants.

Concernant l'assainissement le réseau court le long de la parcelle.

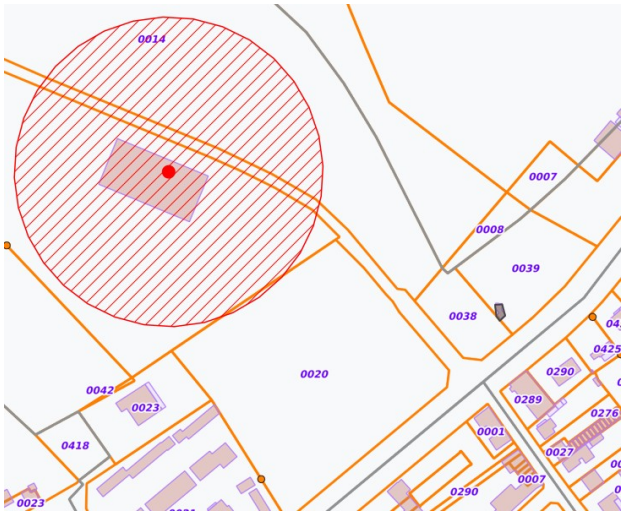
Les eaux pluviales sont captées par un fossé courant le long de la piste poids lourd actuelle, et avec infiltration à la parcelle.

Sécurité incendie et poteaux incendie à proximité :



- Risques naturels, technologiques et sanitaires :

Cavités :
Proximité de la cavité du boulodrome mais le projet est situé hors du périmètre de sécurité.



Source : DREAL Normandie

Inondation : rien à signaler

Remontées de nappes : rien à signaler

Radon: zone rouge (potentiel catégorie 3)

Retrait gonflement des argiles : faible

Sismicité : faible

Vent : Zone 2

Neige : Zone A1

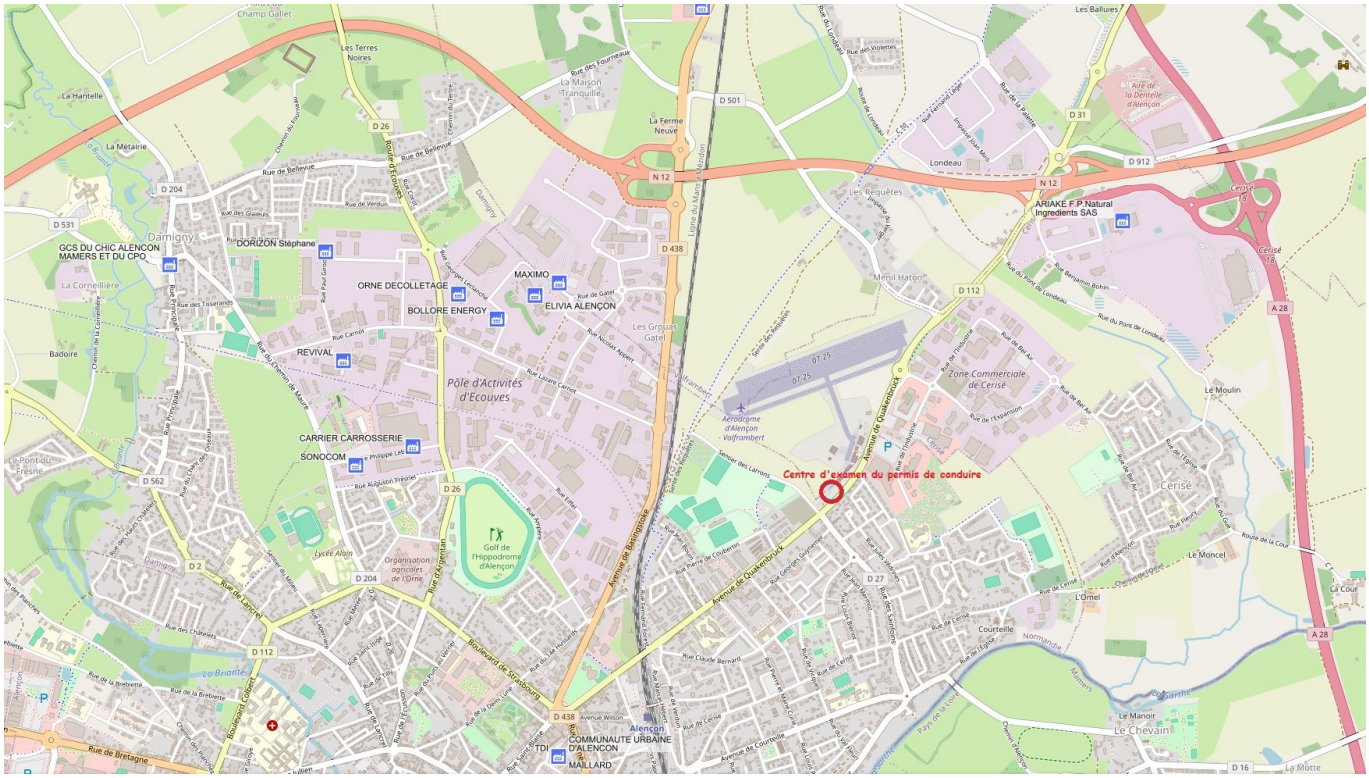
Classement acoustique :
Le site est en partie situé dans le périmètre de protection contre le bruit des infrastructures terrestres.



Extrait de l'annexe « cartographie des risques » du PLUI de la CUA

Risque technologique

ICPE : aucune à proximité.



III. Programme fonctionnel

1. Organisation des activités et des services

Le projet en question est un centre d'examen de permis de conduire de type 2 **(ou 3A le cas échéant)**, selon le cahier des charges pour la construction et la rénovation des centres d'examen du permis de conduire (Cf. annexe 5).

Il se compose d'une piste moto et de deux pistes poids lourd. L'une des deux pistes poids lourd ne servira que très ponctuellement, si nécessaire. En effet, la piste poids lourd actuelle, située à côté de la piste moto, ne servira que si le volume d'examens continue à croître en poids lourd, et uniquement les jours pendant lesquels il n'y aura pas d'examen moto. Nous avons actuellement environ 8 à 10 jours d'examens moto par mois. **L'objectif 1er étant de séparer les activités moto et poids lourd afin de sécuriser le déroulement des examens.**

Le site fonctionne quotidiennement, du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30.
En parallèle, quatre motos-écoles du secteur d'Alençon ont une convention d'utilisation de la piste moto qui leur permet d'enseigner la pratique de la moto le samedi toute la journée, ainsi que les jours de semaine après les examens du permis de conduire, de 17h00 à 20h00.

Le site accueille environ 16 jours d'examens poids lourd par mois, 8 à 10 jours de moto, et 12 jours de permis voiture.

Les sessions sont organisées comme suit :

- le permis B (voiture) avec 8 candidats le matin, de 8h00 à 12h00 sans discontinuer, puis 5 candidats de 13h30 à 16h30.

- le poids lourd de 8h00 à 12h00, puis de 13h30 à 16h00.
Avec des examens plateau et/ou circulation, sans que l'on sache lesquels à l'avance.

- la moto de 8h00 à 12h00, puis de 13h30 à 16h00, avec un découpage en 4 sessions : généralement, épreuves circulation de 8h00 à 10h00, plateaux de 10h00 à 12h00, circulations de 13h30 à 16h00.

De 3 à 4 inspecteurs peuvent travailler sur le site en même temps : 1 en moto, 1 ou 2 en poids lourd, 1 ou 2 en permis voiture.

Sur une journée de grande affluence, le site peut donc accueillir 26 candidats au permis voiture en tout, 14 candidats poids lourd et 19 candidats moto, répartis sur toute la journée, en plus des inspecteurs et des enseignants de la conduite qui les accompagnent.

La plus grosse affluence a lieu entre 10h00 et 12h00, avec la présence de 12 candidats au plateau moto en même temps. Ce qui peut faire un total, toutes catégories confondues, d'environ 35 personnes sur site entre 10h00 et 12h00 au maximum.

Pendant les travaux, le départ des examens voiture, circulation poids lourd et circulation moto peuvent éventuellement être déplacés sur le parking du stade Jacques Fould à proximité, si la CUA l'autorise, afin de réduire la circulation sur le site durant les travaux. Les candidats à l' examen plateau moto pourront accéder au plateau moto du centre d'examen par un portail au nord-est du site, là aussi pour ne pas gêner les travaux. Mais, ces examens ne pourront par contre être déplacés hors de ce site. Idem pour les plateaux poids lourd et là, l'entrée sur le site des camions ne pourra se faire qu'en passant par l'entrée actuelle sente des larrons.

Le bâtiment actuel doit rester accessible à tous les candidats et aux inspecteurs, ainsi qu'aux enseignants présents.

2. Description des aménagements envisagés

- Locaux

Les locaux sont répartis en 3 zones en fonction des personnes qui peuvent y accéder :
- la zone ERP, accessible au public,
- la zone code du travail, accessible aux seuls inspecteurs,
- la zone support, accessible aux inspecteurs et aux personnels en charge de l'entretien du bâtiment.
L'ensemble de ces locaux seront accessibles aux PMR. L'éclairage naturel sera privilégié dans toutes les pièces (sauf local ménage et local poubelles), et des occultants devront être installés.
L'éclairage artificiel sera prévu sur minuterie ou détecteur de présence avec détection de luminosité.

L'optimisation du toit pour la production d'énergie (photovoltaïque ou chauffe-eau solaire) est à intégrer au projet.

- Zone ERP

 - Hall d'accueil et d'attente : 28 m2 (0,8 x 35 personnes).

Il devra être aménagé pour recevoir 25 à 30 places assises. On y trouvera un distributeur de boissons et confiseries, une fontaine à eau et des supports permettant l'affichage d'informations sur les murs.
Il s'agira à la fois d'un espace d'accueil et d'attente pour les candidats et enseignants, et l'acoustique doit y être soignée, notamment pour ne pas perturber les examens qui pourront avoir lieu dans les salles adjacentes.

Le hall sera un espace central, connecté de façon directe à l'ensemble des locaux, et il devra également avoir vue, si possible, sur les pistes d'examen de manière à ce que les candidats en attente de passage puissent se préparer. Il sera également lié au préau.

 - Un préau de 15 m^2, donnant sur le devant du bâtiment, en lien avec l'accès piéton desservant les différents points d'examen.

 - Salles d'examen poids lourd, salle d'accueil des candidats aux permis voiture et moto.

Deux salles d'examen poids lourd seront prévues, de 12 m^2 chacune.
Ces salles seront dimensionnées pour accueillir 4 personnes en tout, 3 candidats et 1 inspecteur.
L'acoustique devra permettre aux candidats de passer leur examen dans les meilleures conditions possibles.
Ces salles ne seront accessibles qu'aux inspecteurs et candidats pour les sessions d'examen.
L'une de ces deux salles sera mitoyenne de la salle inspecteurs, séparée par une cloison mobile permettant au besoin de créer un espace unique (réunions IPCSR).

- Sanitaires

Le projet devra prévoir deux sanitaires accessibles PMR non mixtes, avec chacun wc et lavabo, 7 m².

- Zone code du travail

 - Salles inspecteurs 12 m².

La salle des inspecteurs est un espace convivial permettant d'accueillir 4 IPCSR en simultané autour d'une table, lieu de rencontre privilégié et point d'échanges.

Organisée en 3 zones :
- une zone vestiaire équipée de 6 casiers.
- une zone de réunion (table, prises à proximité).
- une zone tisanerie (plan de travail avec évier et espace pour le petit électro-ménager (bouilloire, machine à café, micro-ondes), réfrigérateur.

La vue sur les pistes d'examen sera impérative.

 - Deux sanitaires non mixtes, PMR (7 m²), attenants à la salle inspecteurs, avec chacun wc et lavabo.

 - Une douche (5 m²), attenante à la salle inspecteurs.

- Zone support

 - Local ménage contigu aux sanitaires publics destiné à stocker le matériel d'entretien, les produits d'entretien, et les consommables. Surface de 6 m². Un point d'eau est inutile vu la taille globale du projet.
 Ce local accueillera également l'armoire TGBT, aucun local technique spécifique n'étant prévu.
 - Local poubelles de 4 m², qui s'ouvrira directement sur l'extérieur.

Pour un total de **93 m².**

- Extérieur

◦ Abri-préau donnant devant le bâtiment face à la nouvelle piste poids lourd, de 15 m^2, couvert et fermé sur les deux côtés.

◦ Parking vélos/trottinettes.

◦ Parking IPCSR à l'entrée du site, pour 6 véhicules soit 150 m^2.

◦ Un point de départ permis voiture à l'entrée du site avec possibilité de stationner 6 voitures école sous forme d'aire de retournement.

◦ Les véhicules des candidats resteront stationnés à l'extérieur du site.

◦ Les cheminements pour rejoindre les différents points de départ examen à partir du bâtiment.

◦ Piste d'examen poids lourd de 107 mètres de long par 9 de large, sans aire de retournement aux extrémités, une « raquette » existant à proximité et permettant aux véhicules lourds de se positionner correctement. La résistance devra être de 180 kg/cm^2, le revêtement, hors gel, permettra l'utilisation de la piste lors des périodes de gel.
Le concepteur devra tenir compte des passages à allure lente et des passages répétés, des débéquillages des remorques chargées qui, notamment, entraînent un phénomène de poinçonnement.

◦ Une allée pour accéder à la piste poids lourd dès en entrant sur le site à gauche.

◦ Le cabanon actuel servant à abriter le matériel d'examen plateau poids lourd et moto devra être déplacé pour se situer à égale distance des pistes actuelles et de la future piste poids lourd.

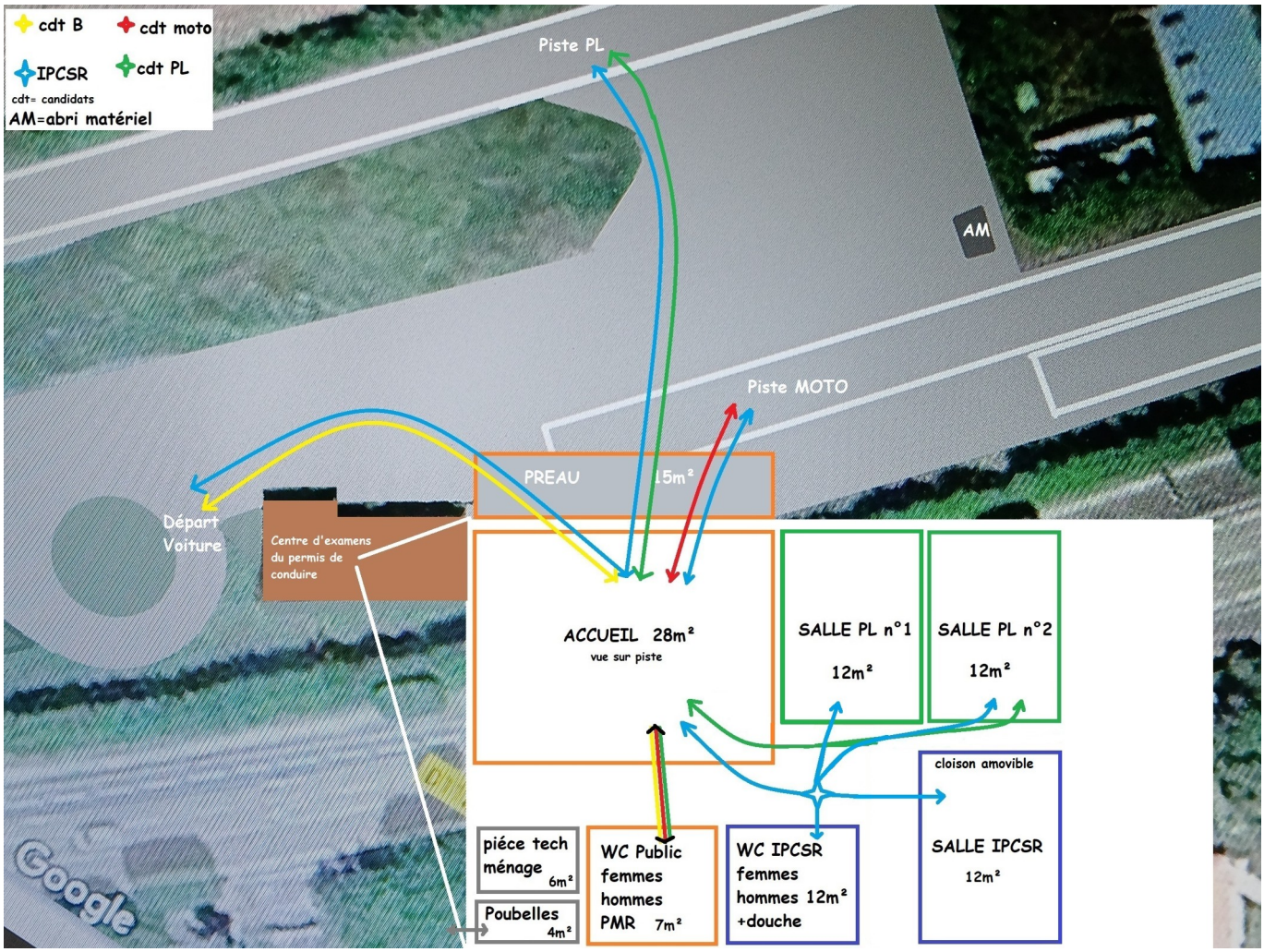
◦ Une intégration paysagère devra être prévue en limitant la production de feuilles mortes qui serait un inconvénient pour la piste moto.

3. Tableau des surfaces

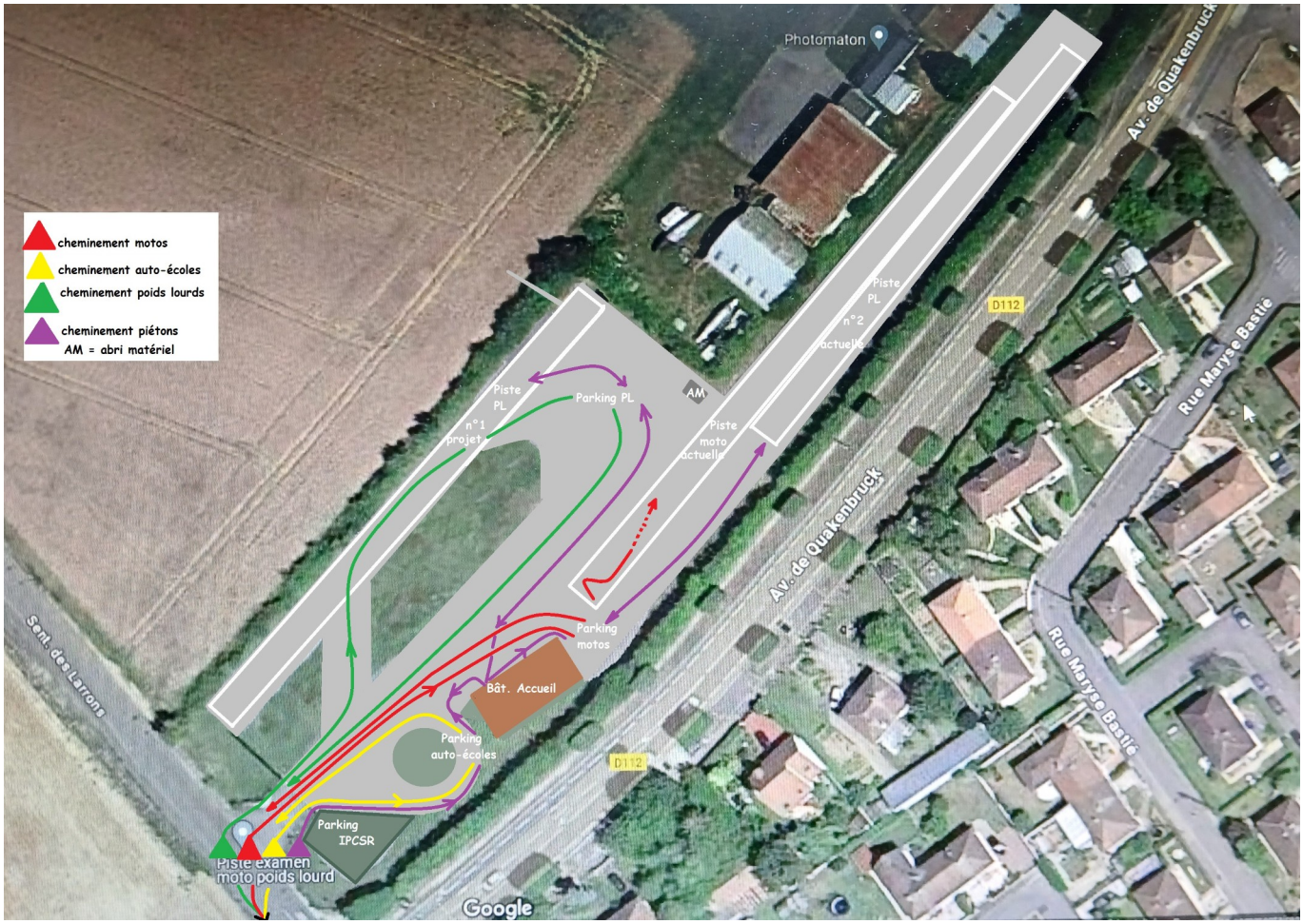
Unité fonctionnelle	Nombre	Surface utile	Total
Bâtiment			
Accueil	1	28	28 m2
Zone d’attente			
Sanitaires publics	2	3,5	7 m2
Locaux examens			
Salle interrogation	2	12	24 m2
Local stockage pistes	0	Extérieur	0 m2
Locaux personnel			
Salle inspecteurs	1	12	12 m2
Local stockage inspecteurs	1	0	0 m2
Sanitaires personnel	2	3,5	7 m2
Douche	1	5	5 m2
Local entretien ménage	1	6	6 m2
Local poubelles	1	4	4 m2
Circulation			0 m2
Total surface utile Bâtiment			93 m2
Préau	1	15	15 m2
Pistes			
Piste C(E) (107 m / 9 mètres)	1	963	963 m2
Stationnement			
Véhicules personnel	6	25	150 m2
Véhicules examen B	6	25	150 m2
Véhicules examen A	Sur piste poids lourd initiale		

4. Organigrammes fonctionnels du bâtiment et du site

- le bâtiment



- le site



5. Programme environnemental, programme technique

L'ensemble du projet devra être étudié afin de limiter au maximum les consommations d'énergie, (exposition géographique, isolation thermique et acoustique, système de chauffage de classe A+++, ventilation, eau chaude sanitaire, éclairage, etc...). En phase avec l'exemplarité des bâtiments publics souhaitée par l'arrêté du 10 avril 2017, le bâtiment respectera le niveau E3 selon le Référentiel « Energie-Carbone » pour les bâtiments neufs en vigueur.
La mise en place de panneaux photovoltaïques ou chauffe eau solaire peut être étudiée.

Se référer au cahier des charges d'un centre d'examen pour le programme technique, pages 45-80, annexe 5.

6. Annexes

1) convention d'utilisation donnée par la CUA

2) plan de situation avec parcelles cadastrales

3) règlement complet PLUI et CUA

4) plan des différents réseaux

5) cahier des charges d'un centre d'examen

6) rapport d'étude géotechnique

7) rapport amiante